



EXTRAIT

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DU JEUDI 22 JANVIER 2026

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'OPH 65 se sont réunis le jeudi 22 janvier 2026 à 14h08, à la Salle du Conseil, au 38 rue Soult à Tarbes, sous la présidence de Yannick BOUBÉE, Président.

### Présents :

#### **M. Yannick BOUBÉE**

Président de l'OPH 65 – Conseiller  
Départemental – Conseiller Municipal  
d'Aureilhan

#### **M. Jean GLAVANY**

Vice-Président de l'OPH 65 – Ancien  
ministre

#### **M. Manuel ESPEJO**

Représentant CAF

#### **Mme Sylvie PORTEJOIE**

Représentante l'INDECOSA CGT

### En visioconférence :

#### **Mme Virginie SIANI-WEMBOU**

Conseillère Départementale

#### **M. Laurent LAGES**

Vice-Président du Conseil Départemental  
donne pouvoir à M GLAVANY

### Carence

#### En attente nomination

Représentant de l'ADIL

### Assistaient à cette réunion :

#### **M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT**

Directeur Général de l'OPH 65

#### **Mme Pascale PEREZ**

Secrétaire administrative, secrétaire de  
séance

## TARBES – 3 RUE GAYE MARIOLLE - AMELIORATION THERMIQUE ET RESTRUCTURATION DE 2 LOGEMENTS – DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPRUNT SANS PREFINANCEMENT

### PRESENTATION :

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 247 819,00 € consenti par la Caisse des dépôts et Consignations pour le financement d'une opération d'amélioration thermique et de restructuration de 2 logements à la Résidence Villa Soussens, 3 rue Gaye Mariolle 65000 TARBES.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Directeur Général est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de Prêt pour un montant total de 247 819,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PAM
Montant :	247 819,00 €
Durée totale de la Ligne du Prêt :	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt 0,6 %. <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	0 %

**Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration, autorisent à l'unanimité, le Directeur Général à :**

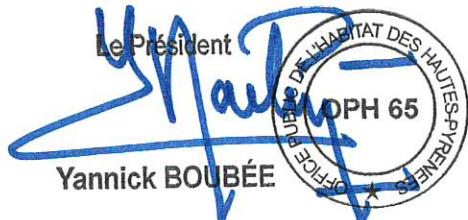
- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Publiée le :

23 JAN. 2026



Certifié exécutoire le 23 JAN. 2026  
Nom/Prénom :  
Qualité :  
Cachet et signature :

  
Le Président  
Yannick BOUBÉE  
